INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Pour que votre enfant puisse accéder aux services périscolaires, **une inscription préalable est obligatoire**. Celle-ci est à **renouveler chaque année**. A défaut, nous ne serons pas en mesure de pouvoir assurer la prise en charge de l'élève.

Vous devrez remettre **le dossier complet** à la Mairie en complétant les documents suivants :

- la fiche d'inscription,
- la fiche sanitaire de liaison,
- Le règlement intérieur daté et signé.

Nous vous invitons à télécharger le dossier d'inscription disponible en bas de page.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

HORAIRES

Les horaires de fonctionnement sont fixés les jours scolaires de**12h00 à 13h35**.

PROTOCOLE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ (P.A.I)

Les parents **dont les enfants présentent une pathologie particulière ou des allergies**, devront fournir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et **le transmettre obligatoirement à la Mairie** afin de déterminer la prise en charge (soumise à condition) de votre enfant à la cantine. Nous vous invitons à prendre contact avec votre médecin traitant. Dans ce cas précis, et à défaut de transmission à la Mairie, l'enfant ne pourra être accueilli.

TARIFS

- Tarifs Ussois : 4.20 Euros
- Tarifs hors Commune : 5.80 Euros
- Tarifs accès sans repas (PAI) : 2.00 Euro

Les factures vous seront adressées par e-mail.

RÉSERVATION DES REPAS

Vous avez possibilité d'inscrire votre enfant :

- Tous les jours,

- Certains jours de la semaine,
- Occasionnellement.

Pour toute réservation ou annulation d'un repas, il est impératif d'effectuer cette modification en vous connectant sur le service en ligne « **PORTAIL.BL-ENFANCE** » en vous munissant du code d'accès que nous vous avons communiqué. En cas de difficultés, veuillez contacter le service périscolaire à la Mairie au 01.60.22.13.17.

LA GARDERIE

Vous avez procédé à l'inscription annuelle de votre enfant, par conséquent, aucune réservation préalable n'est nécessaire pour accéder à la garderie. En cas d'imprévu pour le service du soir, il est toutefois nécessaire de prévenir les institutrices afin que votre enfant soit dirigé vers le service périscolaire. La facturation sera établie en fonction des présences effectives.

HORAIRES

Les horaires de fonctionnement sont fixés :

- LE MATIN : les jours scolaires de **7h15 à 08h50**.
- LE SOIR : les jours scolaires de **16h45 à 19h00**.

TARIFS

Tarifs Ussois :

- LE MATIN : 1.70 Euros
- LE SOIR : 3.00 Euros

Tarifs hors Commune :

- LE MATIN : 2.80 Euros
- LE SOIR : 4.00 Euros
- Dépassement horaire du soir (après 19h00) : Majoration par enfant de 12.00 E / 30 minutes

Les factures vous seront adressées par e-mail.

Tarifs fixés par délibération du 05/04/2024

TÉLÉCHARGEMENTS ANNÉE 2027-2028

Télécharger le bulletin d’inscription

Télécharger la fiche sanitaire de liaison

Télécharger le règlement

Télécharger la charte du savoir vivre

MAIRIE DE USSY-SUR-MARNE

2 rue de Changis
77260 Ussy-sur-Marne

01 60 22 13 17

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de USSY-SUR-MARNE